

## **AVIS FNE Savoie sur la concertation préalable d'aménagement et extension du Port des 4 chemins au Vivier-du-lac.**

Après avoir pris connaissance des premiers éléments délivrés, il est remarquable que le besoin ne soit pas défini par rapport à une politique de maîtrise de la fréquentation et de la préservation du lac du Bourget naturel en général.

Au contraire, les objectifs sont clairement exprimés de céder à des demandes de « consommateurs » du lac auxquelles Grand Lac se contenterait de répondre pour les satisfaire.

Dès lors, nous comprenons que seuls les intérêts économiques ou budgétaires de la communauté d'agglomération sont les moteurs de ce projet. Il est évitable compte tenu des occupations de 2950 anneaux déjà existants pour des embarcations générant des activités humaines multiples.

Seules environ 30 % des embarcations sont régulièrement mobiles. Les listes d'attente pourraient donc sans difficulté, trouver des places dynamiques si la volonté de libérer les anneaux dormants était menée. Il s'agirait de maîtrise politique uniquement.

Les premières évaluations montrent des points forts d'inquiétude remarqués par notre association de protection environnementale.

### **Les chiroptères :**

2 espèces protégées, le **petit rhinolophe** classé « en danger » sur la liste rouge départementale de la directive Habitat-Faune-Flore et la **noctule commune** classée « vulnérable » sur la liste rouge nationale, figurent sur le site.

Les nouvelles activités et circulations sur le port à sec seraient destructeurs pour ces individus dont la présence y est importante.

Aucun recensement des arbres à cavités n'a été réalisé. Il est dit que l'abattage d'arbres si ceux-ci ne peuvent pas être évités par le projet peut exister. Or il est annoncé que les alignements des arbres resteraient. Ceci n'est pas cohérent.

**La suppression des arbres, la pollution lumineuse supplémentaire et les aménagements des bâtiments entraîneraient des préjudices pour ces espèces.**

### **Les batraciens :**

Nous notons que les amphibiens n'ont pas fait partie de l'étude, or il est tout à fait observable que les **grenouilles, crapauds, salamandres** ou **tritons** sont des habitants connus du secteur, y trouvant un milieu humide favorable.

**Cette « omission » ne peut pas être satisfaisante.**

### **Faune piscicole :**

**Aucune information sur la faune piscicole.** Elle représente potentiellement un enjeu fort, en lien avec les habitats nécessaires pour leur alimentation et reproduction, telle la **Grande Naïade**.

### **Les oiseaux :**

Les **Chardonneret élégant, Martin-pêcheur d'Europe, Chevalier guignette**, tous classés vulnérables, plus le « danger critique » en Savoie pour le Verdier d'Europe, et tous présents dans cette zone propice à leur reproduction.

Les arbres terrestres de l'espace leur offrent des habitats nécessaires. **Il serait aussi prioritaire de les conserver tant pour la faune que pour l'intérêt de leur préservation propre que le climat changeant requière.**

### **Les insectes :**

Limiter l'étude des insectes aux seuls **libellules** et **papillons de jour** est très restrictif par rapport à l'inventaire nécessaire.

### **Les herbiers :**

La **grande Naïade**, espèce protégée, présente le long des pontons sera inévitablement impactée par les travaux d'agrandissement et de curage des bordures, notamment du côté Nord du port. La destruction des pieds de l'espèce représentera une atteinte sur plus de 1800m<sup>2</sup>.

**Sa qualification en destruction « modérée » n'est donc pas acceptable. Les travaux modifieront brutalement et complètement les milieux de vie de cette plante protégée et l'habitat aquatique qu'elle contribue à créer.**

La **Grande utriculaire**, est si peu présente qu'elle est d'autant plus importante à protéger. Sur la rive Sud du port, l'**Euphorbe des marais**, compte tenu qu'elle est espèce en danger en Rhône-Alpes, sa proximité du chantier demanderait une protection sur site de haute tenue. **Les précautions ne sont pas prévues.**

### **La flore patrimoniale :**

34 espèces présentes sur la commune, dont une partie serait « susceptible » d'être touchée. **Là encore, l'inventaire n'est pas fait.**

Nous relevons l'absence d'inventaires **mycologiques** qui représentent 25 % de la biodiversité spécifique.

### **D'autres points sont sources d'inquiétude :**

Les travaux engendrant le brassage des fonds seront sources de **pollution aux PCB** (polychlorobiphényles), polluants organiques historiquement problématiques du lac du Bourget et qui pourront remonter des sédiments perturbés.

Une analyse de la teneur PCB serait indispensable au préalable, comme la mesure HAP ( hydrocarbures aromatiques polycycliques ) dont la présence dans le port P4C s'est avérée importante et au delà des normes lors de l'enquête environnementale qui a précédé le curage des ports au moment de la première baisse du niveau du lac.

Le port à sec sera inévitablement accompagné d'**artificialisation nouvelle du sol**, alors que cette zone pourrait au contraire bénéficier de

désimperméabilisation salubre pour le filtrage des ruissellements du sud du lac en plus s'il est accompagné de végétalisation utile.

Les usagers des **300 places supplémentaires** (100 à flot et 200 à sec), augmenteront un trafic sur l'eau et la pollution des moteurs thermiques associée.

La fréquentation des usagers supplémentaires contribuera à augmenter le trafic automobile déjà trop important aux abords du lac.

Nous notons la désinformation du public concernant la réalité des **3 cales de mise à l'eau existantes** et non pas 2 comme annoncé.

En effet le port des 4C possède une cale en bon état, tout à fait opérationnelle et utilisée régulièrement à ce jour par les bateaux de plaisance pour les mises à l'eau des bateaux à la fois du P4C et des autres ports du lac.

Il y a lieu de s'interroger sur l'intérêt de la suppression de cette cale de mise à l'eau stabilisée depuis 50 ans et qui remplit parfaitement sa fonction.

### **Les bateaux à passagers.**

Acheminer une circulation nouvelle des 3 compagnies de bateaux à passagers au sud du lac, et zone naturelle protégée nous semble impréparé. Les informations du nombre de bateaux, tailles, tirants d'eau, fréquences de circulation, sont tues.

**De nouvelles nuisances et incidences environnementales sur la partie sud est du lac amèneront des conséquences non évaluées.**

Les **carénages** de ces bateaux passagers sont prévus dans le port 4C. Ces bateaux devront nécessairement passer par le chenal de Terre Nue sur lequel rien n'est dit concernant l'augmentation du mouillage du chenal (hauteur entre le fond du chenal et le niveau de l'eau variable selon les saisons).

**Le curage du chenal non réalisé à ce jour, ne permet pas d'envisager ces fréquentations déjà très problématiques pour les bateaux de plaisance actuellement.**

Les bateaux à passagers génèreraient un batillage important et destructeur pour les berges du chenal coté nord le long du site des Mottets et d'autre part provoqueraient l'écoulement et le déplacement des vases coté zone naturelle et l'envasement accéléré du chenal de Terre Nue.

\*\*\*

En conclusion, **FNE Savoie donne un AVIS TRES DEFAVORABLE** à ce projet.

Au contraire des intentions d'accentuation de trafic et de dégradations de la nature, FNE Savoie souhaite que le lac du Bourget libère de toute urbanisation supplémentaire les espaces Sud du lac, considérant que les occupations lacustres sont suffisantes.

Quant aux dépenses possibles que permettrait ce budget, elles pourraient trouver sans peine des utilisations pour des extensions utiles de zones humides ou d'habitats pertinents, ou, par exemple, proposer des aides aux plaisanciers pour qu'ils s'équipent de moteurs électriques moins polluants et plus en phase avec l'urgence climatique sur laquelle alertent les grands scientifiques du monde.